

$$\frac{69}{615.}$$

CHARTES  
DES LIBERTÉS ANGLAISES

№ 26074.



MACON, PROTAT FRERES, IMPRINEURS

COLLECTION DE TEXTES  
POUR SERVIR A L'ÉTUDE ET A L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

*N<sup>o</sup> 348*

CHARTES

*69*  
*615.*

DES LIBERTÉS ANGLAISES

(1100-1305)

PUBLIÉES

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

CHARLES BÉMONT

Docteur ès-lettres, Archiviste-Paléographe,  
Maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études.

*N<sup>o</sup> 26074.*



PARIS

ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR

Libraire des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes  
82, RUE BONAPARTE, 82

—  
1892

## AVERTISSEMENT

---

*La Grande Charte n'est pas un acte isolé, sorti spontanément de circonstances extraordinaires, sous le règne du roi Jean. Elle a été précédée au XII<sup>e</sup> siècle d'actes analogues pour le fond comme pour la forme. En outre, elle a été remaniée à plusieurs reprises, interprétée et complétée, abrogée et rétablie dans le cours du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi nous avons réuni dans ce recueil : 1<sup>o</sup> les chartes des libertés anglaises promulguées par Henri I, par Étienne et par Henri II, et qui sont comme les sources de la Grande Charte proprement dite ; 2<sup>o</sup> cette Grande Charte avec ses quatre rédactions différentes et les deux rédactions de la Charte de la Forêt ; 3<sup>o</sup> les documents émanés des papes, des rois ou des grands, qui concernent l'histoire de ces deux Chartes sous Henri III et sous Édouard I.*

*Nous avons donné ces textes d'après les originaux ou, quand ceux-ci n'existent plus, d'après les copies les plus autorisées. Pour plusieurs, nous avons pu voir ces originaux ou ces copies ; pour les autres, nous avons suivi les éditions qui présentent le plus de*

*garanties d'exactitude. Partout ou presque partout, nous avons résolu les abréviations, au risque d'interpréter parfois à tort les désinences dans les noms propres de lieux ou de personnes. Autant nous avons tenu à donner toutes les variantes des textes essentiels, autant nous avons été sobre de notes, pour ne pas empiéter sur le travail des étudiants auxquels cette collection s'adresse. Mais nous avons tenu à donner, autant qu'il nous a été possible, une courte note biographique sur les personnages nommés dans nos textes. Plus d'un de ces personnages mériterait d'ailleurs une biographie détaillée, comme il s'en trouve dans le Dictionary of national biography, mais nous ne pouvions pas songer à donner une telle extension à cette partie, secondaire en somme, de notre travail.*

*Dans l'Introduction, nous nous proposons d'indiquer sommairement à la suite de quels événements ont été promulgués les textes qui constituent l'histoire de la Grande Charte. Nous l'avons divisée en paragraphes correspondant chacun à une des grandes divisions de cette histoire, et nous avons indiqué les sources où il faut puiser pour étudier le sujet à fond. Les textes viendront après.*